

Statuts au 14 décembre 2017 Délibération N°AG2017-47	Proposition de rédaction pour le conseil communautaire du 13 décembre 2018
<p>En ce qui concerne la compétence « <i>action sociale d'intérêt communautaire</i> », les actions suivantes sont reconnues d'intérêts communautaire.</p>	<p>En ce qui concerne la compétence « <i>action sociale d'intérêt communautaire</i> », les actions, services et équipements suivants sont reconnus d'intérêt communautaire.</p>
<p><u>En matière d'accueil de la petite enfance, la gestion des services et équipements suivants :</u></p>	<p><u>En matière d'accueil de la petite enfance, la gestion des services et équipements suivants :</u></p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Les Relais Parents Assistants Maternels (R.P.A.M.)</u> <ul style="list-style-type: none"> · Site de Beaumont-Le-Roger - Maison de l'Enfance – 17, rue Pont-aux-Chèvres - 27170 BEAUMONT-LE-ROGER · Site de Serquigny – 11, rue Max Carpentier - 27470 SERQUIGNY · Site de Brionne – Rue des Martyrs - 27800 BRIONNE · Site de Broglie – C.C.R.I.L. - 652, Route de l'Église - 27270 LA TRINITE-DE-REVILLE • <u>Multi-Accueil</u> <ul style="list-style-type: none"> · Site de Beaumont-Le-Roger – Maison de l'Enfance – 17, rue du Pont-aux-Chèvres – 27170 BEAUMONT-LE-ROGER • <u>Les micro-crèches</u> <ul style="list-style-type: none"> · Site de Goupil-Othon – Rue du Neubourg – Lieu-dit Le Presbytère - 27170 GOUPIL-OTHON · PROJET : Site de Serquigny – rue Max Carpentier (le Haras) – 27470 SERQUIGNY • <u>Les lieux d'accueils enfants-parents (L.A.E.P.)</u> <ul style="list-style-type: none"> · Site de Beaumont-Le-Roger – Maison de l'Enfance – 17, rue du Pont-aux-Chèvres – 27170 BEAUMONT-LE-ROGER · Site de Brionne – Rue des Martyrs – 27800 BRIONNE · Site de Broglie – C.C.R.I.L. – 652, Route de l'Église – 27270 LA TRINITE-DE-REVILLE 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Les Relais Parents Assistants Maternels (R.P.A.M.)</u> <ul style="list-style-type: none"> · Site de Beaumont-Le-Roger - Maison de l'Enfance – 17, rue Pont-aux-Chèvres - 27170 BEAUMONT-LE-ROGER · Site de Serquigny – 11, rue Max Carpentier - 27470 SERQUIGNY · Site de Brionne – Rue des Martyrs - 27800 BRIONNE · Site de Broglie – C.C.R.I.L. - 652, Route de l'Église - 27270 LA TRINITE-DE-REVILLE • <u>Multi-Accueil</u> <ul style="list-style-type: none"> · Site de Beaumont-Le-Roger – Maison de l'Enfance – 17, rue du Pont-aux-Chèvres – 27170 BEAUMONT-LE-ROGER • <u>Les micro-crèches</u> <ul style="list-style-type: none"> · Site de Goupil-Othon – Rue du Neubourg – Lieu-dit Le Presbytère - 27170 GOUPIL-OTHON · Site de Serquigny – rue Max Carpentier (le Haras) – 27470 SERQUIGNY • <u>Les lieux d'accueils enfants-parents (L.A.E.P.)</u> <ul style="list-style-type: none"> · Site de Beaumont-Le-Roger – Maison de l'Enfance – 17, rue du Pont-aux-Chèvres – 27170 BEAUMONT-LE-ROGER · Site de Brionne – Rue des Martyrs – 27800 BRIONNE · Site de Broglie – C.C.R.I.L. – 652, Route de l'Église – 27270 LA TRINITE-DE-REVILLE
<p><u>En matière de politique jeunesse, la gestion des services et équipements suivants :</u></p>	<p><u>En matière de politique jeunesse, la gestion des services et équipements suivants :</u></p>
<ul style="list-style-type: none"> ○ Le Pôle Initiatives Jeunes sis à Bernay ; ○ Les pôles adolescents situés sur les communes de Beaumont-le-Roger, Brionne, Serquigny et Nassandres sur Risle ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Pôle Initiatives Jeunes sis à Bernay ; • Les pôles adolescents situés à Beaumont-le-Roger, Brionne, Serquigny et Nassandres sur Risle ;
<p><u>En matière d'accueil de loisirs et d'accueil périscolaire, la gestion des services et équipements suivants :</u></p>	<p><u>En matière d'accueil de loisirs et d'accueil périscolaire, la gestion des services et équipements suivants :</u></p>
<ul style="list-style-type: none"> ○ Les accueils de loisirs sans hébergement situés sur les communes de Beaumont-le-Roger, 	

Serquigny, Nassandres-sur-Risle, la Trinité-de-Réville, Neuville-sur-Authou, Harcourt et Saint-Éloi-de-Fourques ;

- Les espaces périscolaires de Bosrobert, Calleville, Franqueville, Harcourt, Saint-Éloi-de-Fourques et Neuville-sur-Authou.

En matière d'insertion, la communauté de communes participe aux Missions Locales présentes sur son territoire pour favoriser l'insertion des jeunes de 16-25 ans. Elle assure également la gestion du chantier d'insertion afin de contribuer à la réinsertion sociale et professionnelle ;

En matière de politique familiale, la communauté de communes soutient l'Espace de Vie Sociale (EVS), sis au Centre de Culture, de Ressources, d'Initiatives et de Loisirs (C.C.R.I.L.) de la Trinité-de-Réville, en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiales ;

En matière de politique en faveur des personnes âgées, la communauté de communes gère un service d'aide à domicile favorisant notamment le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans, des personnes sortant d'hôpital de moins de 60 ans n'ayant aucun enfant mineur à charge ainsi que des personnes handicapées sur le territoire des communes suivantes : Aclou, Barc, Barquet, Beaumont-le-Roger, Beaumontel, Berthouville, Berville-la-Campagne, Boisney, Bosrobert, Bray, Brétigny, Brionne, Calleville, Combon, Ecardenville-la-Campagne, Fontaine-l'Abbé, Franqueville, Goupil-Othon, Grosley-sur-Risle, Harcourt, Hecmanville, La Haye-de-Calleville, La Houssaye, La Neuville-du-Bosc, Launay, Le Bec Hellouin, Le Plessis-Sainte-Opportune, Livet-sur-Authou, Malleville-sur-le-Bec, Morsan, Nassandres-sur-Risle, Neuville-sur-Authou, Notre-Dame-d'Epine, Romilly-la-Puthenaye, Rouge-Perriers, Serquigny, Saint-Cyr-de-Salerne, Saint-Eloi-de-Fourques, Saint-Paul-de-Fourques, Saint-Pierre-de-Salerne, Saint-Victor-d'Epine, Sainte-Opportune-du-Bosc, Thibouville ;

- Les accueils de loisirs sans hébergement situés à Beaumont-le-Roger, Serquigny, Nassandres-sur-Risle, la Trinité-de-Réville, Neuville-sur-Authou, Harcourt et Saint-Éloi-de-Fourques ;
- Les espaces périscolaires de Bosrobert, Calleville, Franqueville, Harcourt, Saint-Éloi-de-Fourques et Neuville-sur-Authou.

En matière d'insertion, sont reconnus d'intérêt communautaire les actions et services suivants :

- Permettre l'insertion sociale et économique des jeunes de 16 à 25 ans par la participation à la Mission Locale de l'Ouest de l'Eure
- Contribuer à la réinsertion sociale et professionnelle par l'organisation et la gestion d'un chantier d'insertion portant sur l'aménagement paysager et la préservation de l'environnement.

En matière d'animation de la vie sociale, sont reconnus d'intérêt communautaire la gestion des services et équipements suivants :

- L'Espace de Vie Sociale qui a vocation à être transformé en centre social-tiers-lieu « solidaire », sis au Centre de Culture, de Ressources, d'Initiatives et de Loisirs (C.C.R.I.L.) de la Trinité-de-Réville.
- La coordination des acteurs de l'animation de la vie sociale du territoire

En matière de politique en faveur des personnes en perte d'autonomie, sont reconnus d'intérêt communautaire, les services et équipements suivants :

-Gestion d'un Service d'aide et d'accompagnement à domicile en régie ou en partenariat avec les associations en charge d'un service de maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans, des personnes sortant d'hôpital de moins de 60 ans n'ayant aucun enfant mineur à charge ainsi que des personnes handicapées du territoire.

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile géré par le CCAS de la ville de Bernay sera transféré au 1^{er} octobre 2019.

-Gestion de la résidence autonomie Serge Desson sise rue de Belgique à Beaumont Le Roger

En matière d'hébergement des personnes âgées, la communauté de communes est compétente pour toute étude ou toute opération à venir de construction ou d'aménagement de structures d'hébergement pour les personnes âgées autonomes. Elle gère, en outre, la résidence autonomie « Serge DESSON » située à Beaumont-le-Roger.

-Définition des besoins en termes de structures d'hébergement destinées à accueillir les personnes âgées autonomes ainsi que les personnes handicapées.

En ce qui concerne les études, construction et aménagement des bâtiments nécessaires à l'exercice de la compétence action sociale :

L'Intercom ou les communes, selon les cas, prennent en charge les études et la construction des bâtiments qu'ils mettent à disposition du C.I.A.S. pour l'exercice de la compétence action sociale.